

REVUE  
DE LA  
**NUMISMATIQUE**

**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

5<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME VI.



**BRUXELLES,**  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

**1874**

QUELQUES  
MONNAIES RARES ET INÉDITES DU BRABANT  
ET DE SES FIEFS.

---

PL. V.

Petit denier au lion de Jean I<sup>er</sup>. — Petit denier à l'écu au lion du même. — Gros tournois du même. — Denier à tête de Jean II, frappé à Dordrecht. — Quart de gros au type de Saint-Servais de Jean III, frappé à Maastricht. — Monnaie de Charles-Quint et de sa mère Jeanne, frappée à Anvers. — Demi-écu de Marguerite de Bréderode, abbesse de Thorn. — Écu de Blijt. — Florin d'or de Jean de Heinsberg, frappé à Schoonvorst. — Denier énigmatique du onzième siècle.

---

I.

Le lion brabançon.

*Rev.* Croix fleurdelisée, cantonnée des lettres I — D —  
V — X.

Arg.

Ma collection.

Ce joli petit denier, qui est fleur de coin, est une variété de celui que Vander Chijs a gravé, dans son ouvrage sur les monnaies des anciens ducs de Brabant, pl. V, n° 1.

Il provient d'une petite trouvaille faite, en juin 1866, près de Hoogstraeten, dans laquelle il était unique.

## II.

Écu au lion brabançon, autour de l'écu : I × D — VX.

*Rev.* Croix pattée, cantonnée des lettres : I — D — V — X.

*Arg.*

Ma collection

Ce petit denier est une variété intéressante de celui que Vander Chijs a donné, pl. V, n° 2.

## III.

Châtel tournois dans une bordure de douze fleurs de lis. Autour du châtel : TVRONVS CIVIS. Un grènetis sépare la légende de la bordure.

*Rev.* Croix pattée. Deux légendes, une intérieure : ✠ BRABANTIE : DVX, une extérieure : ✠ NOMEN : DOMINI : NOSTRI : SIT : BENEDICTVM. Trois grènetis séparent la croix des légendes et du bord de la pièce.

Billon.

Ma collection.

Ce gros tournois est une imitation servile du gros français type. Il est plus ancien que tous ceux qui ont été décrits par Vander Chijs. Aussi doit-il être attribué sans hésitation au duc Jean I.

## IV.

Tête nue du duc, à gauche. Entre deux grènetis, la légende : ✠ DVVIS × BRABANTIE.

Rev. Croix pattée coupant la légende et cantonnée de quatre petites roses. Entre deux grènetis se lit la légende :  
 MNON — EMTX — IN × D — ORD.

Arg.

Ma collection.

Ce petit denier à tête, au type dit hollandais, fort en vogue dans les Pays-Bas vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et pendant une partie du XIV<sup>e</sup>, ne porte pas de nom de prince. Cherchons donc quel est le duc de Brabant qui a pu frapper monnaie à Dordrecht et en vertu de quel droit. Le type de notre monnaie exclut naturellement les princes antérieurs au duc Jean I<sup>er</sup> et ceux postérieurs à Jean III ; de plus, Butkens, dans ses *Trophées du Brabant*, ne mentionnant aucun fait du règne de ce dernier relatif à Dordrecht, nous restons en présence de Jean I<sup>er</sup> et de Jean II pour revendiquer la paternité de notre monnaie. Le célèbre historien nous apprend que, dès les temps les plus reculés, les ducs de Brabant et les comtes de Hollande étaient en guerre continuelle. Henri I<sup>er</sup> de Brabant fit le comte Thierry de Hollande prisonnier et lui rendit la liberté aux conditions suivantes (novembre 1205) : le comte conserva la terre située entre la Meuse et l'Escaut vers la Zélande, objet de leurs contestations et de celles de leurs prédécesseurs ; il céda en échange au duc Henri la ville de Dordrecht, des deux côtés de l'eau, Dordrecht-Weerde, Heresweerde, Dussen, et toute la terre entre Stryen et Waelwijck jusqu'à la terre du duc, possessions que ce dernier lui donna en vrai fief. (Butkens, t. I<sup>er</sup>, p. 164.) Voilà donc Dordrecht fief du Brabant dès 1205. Nous voyons dans le même ouvrage (p. 296) que Jean I<sup>er</sup>,

duc de Brabant, par lettres données le dimanche après la Saint-Denis 1280, délia généreusement et sans motif son cousin Florent, comte de Hollande, de tout vasselage envers lui. Le comté de Hollande ayant alors ses souverains légitimes, il est peu probable que Jean I<sup>er</sup> ait battu monnaie à Dordrecht avant cette cession. Il est également peu admissible que notre pièce ait été frappée par le duc en commémoration de l'abandon de ses droits féodaux sur Dordrecht. Reste à examiner le règne de Jean II, au point de vue des faits relatifs à la Hollande. Nous voyons ce duc entrer en ligue avec les Flamands qui voulaient s'emparer des îles de la Zélande, sous prétexte que Jean, comte de Hainaut et de Hollande, n'avait pas observé les stipulations du traité de 1256 qui disait que, à la mort de Florent, comte de Hollande, et de sa sœur Mebaut, enfants de l'empereur Guillaume, celui qui succéderait au comté devrait payer au comte de Flandre dix mille marcs esterlins et relever de lui les îles de la Zélande, ce que n'avait pas fait le comte Jean. Le duc Jean II, qui prétendait que le comte de Hainaut lui devait hommage pour la Zuyd-Hollande, se prépara donc à la guerre, malgré les remontrances de ses sujets qui lui firent observer que le traité de 1280 lui avait ôté tout droit sur la Zuyd-Hollande. Il se mit enfin en campagne, prit Gertrudenberg, passa la Meuse, occupa la Zuyd-Hollande et assiégea Dordrecht. La disette s'étant mise dans son armée, au point que le pain se vendait vingt fois le prix ordinaire, et Nicolas, sire de Putte et Stryen, qui avait rassemblé quelques forces, ayant fait mine d'occuper l'endroit où on menait les vivres, notre duc leva le siège et s'en retourna

dans ses États (Butkens, p. 355). La guerre continua sans son concours et fut malheureuse pour les Flamands. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, mourut en 1305 et eut pour successeur son fils Guillaume. La paix fut bientôt conclue, et le duc Jean II promit de restituer les lettres qu'il avait touchant l'hommage de la Zuyd-Hollande, ce qu'il fit en 1307.

Il est donc possible que la monnaie que nous avons décrite ait été frappée par Jean II, pour témoigner hautement de sa prétendue suzeraineté sur Dordrecht, ou bien sous les murs de cette ville, alors qu'il en faisait le siège, et en prévision de sa reddition. Telles sont les raisons qui nous font croire que Jean II a pu battre monnaie à Dordrecht. Nous les donnons pour ce qu'elles valent, laissant à de plus savants le soin de juger en dernier ressort.


V.


L'évêque saint Servais de Maestricht, la mitre en tête, debout sur un monstre qu'il a terrassé. De la main droite il tient une clef, et de la gauche une crosse dont il menace sa victime. A gauche et à droite du saint, dans le champ, l'écusson aux quatre lions de Brabant-Limbourg. Entre deux grènetis, la légende : MON ; BRAB — PARTIEMO.

Rev. Croix pattée coupant une légende intérieure : IOH — BRAB — BTR — DVX ; la légende extérieure est : ✠ BNDICTVM : SIT : ROME : ONI : RRI : IHV. Trois grènetis séparent les légendes l'une de l'autre, du champ et du bord de la pièce.

Vander Chijs donne le gros au même type sur sa pl. VIII, n° 20, et l'attribue avec raison à Jean III. Possédant l'exemplaire même gravé par cet auteur, j'ai pu m'assurer qu'il pesait 5gr.60. Je n'hésite pas à croire que, vu sa grande usure, il a dû peser 4 grammes, et la pièce que je décris a bien dû en peser un. Elle est donc le quart du gros connu. Il est bien probable qu'on a frappé des demi-gros au même type; je me permets donc de signaler cette fraction encore inconnue aux amateurs des monnaies brabançonnnes.

## VI.

Les lettres I et K couronnées (*Johanna* et *Karolus*).  
Entre deux grènetis, la légende :  IOANA + ET +  
KAROLVS + D' + G + RE'

*Rev.* Le briquet de la Toison d'or. Entre deux grènetis,  
la légende :  CAS' + LEG' + ARAG' + ARCHID' +  
AVS.

Arg.

Ma collection.

Cette pièce, que Vander Chijs n'a pas connue en nature et qu'il a gravée sur sa pl. XXIV, n° 2, d'après les tarifs est fort rare. Il en existe un exemplaire superbe au cabinet des médailles à Paris. Les comptes des monnaies ne parlent pas de cette pièce, qui a été frappée à Anvers et qui ne semble pas avoir dû circuler dans nos provinces.

## VII.

Écusson à quatre lions, sommé d'un heaume couronné, surmonté de deux mains tenant chacune un

pieu de cheval. Des lambrequins se trouvent de chaque côté du heaume, et l'écu sépare en deux moitiés la date 1557. Autour de l'écu, entre deux grènetis, la légende : MARGARETA · D · BREDROOD · AB · FVND · SE · THOER, pour : *Margareta de Bredrood, abbatissa foundationis secularis Thoerensis*. Le coin ayant dévié, la pièce est mal frappée et l'E de THOER se trouve au-dessus de l'O. Les deux O de BREDROOD pourraient bien être dus au même accident de frappe.

*Rev.* Double aigle impériale couronnée, avec la légende, entre deux grènetis : CAROLVS · V · ROMAN · IMPRA · SEMPE · AVGVST.

Arg.

Ma collection.

Ce demi-écu, qui diffère légèrement de l'écu entier que donne Vander Chijs, dans ses *Munten der leenen van de voormalige hertogdommen Brabant en Limburg*, pl. XVII, n° 11, n'est pas mentionné par cet auteur qui ne l'a pas connu.

### VIII.

Saint Martin casqué et cuirassé, debout, marchant à droite. Il tient la main gauche sur la garde de son épée, et dans la main droite, une lance avec une bannière sur laquelle se voit une croix. Entre deux grènetis, la légende : SANCTVS · M — A — RTINVS · ·

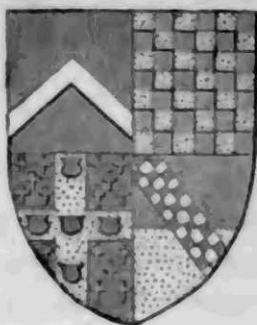
*Rev.* Double aigle impériale couronnée, portant en cœur un écu à quatre quartiers, savoir : 1° Bongart Paffendorf, qui est de gueules au chevron d'argent; 2° Maschelrein, qui est échiqueté d'or et d'azur; 3° Argenteau, qui est



d'azur à la croix d'or chargée de cinq coquilles de gueules et cantonnée de vingt croix recroisettées, au pied fiché du second, cinq en chaque quartier; 4° Schönrad, qui est coupé d'azur et d'or à la bande échiquetée (\*) de gueules et d'argent brochant sur le coupé. Entre deux grènetis, la légende : MONETA • NOVA • ARGENTEA • BA • B, pour : *moneta nova argentea baronatus Blijtensis*.

Arg.

Ma collection.



Ce précieux écu, frappé à l'imitation de ceux de Guillaume de Batenbourg (1556 à 1575), doit être attribué à Guillaume de Bongart Paffendorf et Bergerhausen, qui épousa en 1554, Marie de Maschelrein, fille unique de Wynand et de Marguerite de Schönrad, qui possédait par héritage les seigneuries de Terheijden, Blijd et Blijderheid. L'écusson d'Argenteau figure sur cette monnaie du chef d'Élisabeth d'Argenteau, mère de Guillaume. On peut consulter, pour de plus amples renseignements sur

(\*) L'échiqueté de la bande a été représenté par erreur à trois traits. Il doit n'en avoir que deux.

l'histoire de cette seigneurie, la page 182 de l'ouvrage de Vander Chijs, cité plus haut.

IX.

Saint Pierre nimbé, debout, tenant un livre de la main gauche et une clef dans la droite ; à ses pieds, l'écu au lion à queue fourchue de Juliers. Entre deux grènetis, la légende : \* IOHNS' \* DRS \* D' — \* IVLIT \* hENSB'.

*Rev.* Cinq écussons disposés en croix dont le plus grand, celui du milieu, est Heinsberg : de gueules au lion d'argent ; celui du haut, l'Empire : d'or à l'aigle biceps de sable, membrée, becquée et diadémée de gueules ; celui de droite, Juliers : d'or au lion de sable ; celui de gauche, Looz : d'or et de gueules fascé de dix pièces ; celui du bas, la Marck : échiqueté d'argent et de gueules. Le tout se trouve dans un entourage formé d'arcs de cercle donnant quatre grands saillants et quatre angles rentrants. Entre deux grènetis, la légende :  $\Omega O \Omega$ ' —  $\rho O V$ ' — \*  $SC H O$ ' —  $V R S T$  \*.

Or.

Ma collection.

Ce magnifique florin d'or, fait à l'imitation des florins du Rhin, est de Jean I<sup>er</sup>, seigneur de Heinsberg, qui mourut vers 1438. Fils de Godefroid III de Dalembroek, il fut le prince le plus belliqueux et le plus entreprenant de la maison de Heinsberg. Il prit le titre de seigneur de Juliers dont il posséda le quart environ. Malgré toutes les guerres où il fut engagé, il acheta plusieurs seigneuries,

celle de Schoonvorst, entre autres, où, comme nous le voyons, il fit frapper monnaie. Godefroid III, son père, était fils cadet de Jean de Heinsberg, seigneur de Dalembroek ; il était neveu de Thierry III, marié à Cunégonde, fille d'Édouard III, comte de la Marck, dont il eut un fils, mort sans enfants, en 1542. L'écusson de la Marck figure donc sur le florin de notre Jean du chef de sa grandetante Cunégonde. Quant au comté de Looz, il était échu en 1536 à Thierry de Heinsberg, neveu par sa mère Mathilde du comte Louis IV de Looz, et de Chiny, mort sans enfants, et qui avait désigné son neveu pour lui succéder. Le comté de Looz resta aux Heinsberg à partir de ce moment, ce qui explique la présence de l'écusson aux armes de Looz sur la monnaie de notre Jean.

### X,

Buste à droite d'un jeune prince, tenant une épée devant son visage. Entre deux grènetis, la légende : † GREVE.

*Rev.* Bâtiment avec une tour à chaque extrémité. Une fleur de lis surmonte le faite du bâtiment central. Entre deux grènetis, la légende : † MONETA.

Arg

Ma collection

Voici, pour finir, un curieux petit denier énigmatique de la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XII<sup>e</sup>. Le mot *Greve*, qu'on lit distinctement sur la pièce, qui est fort bien conservée, veut-il dire comte ou bien faut-il y voir la ville de Grave fondée vers cette époque ? Personne jusqu'ici n'a osé se prononcer à cet égard. Cette pièce doit avoir été

frappée en Hollande et non loin d'Utrecht, car elle semble avoir été gravée par le monnayeur de l'évêque Burchard (1098-1112). Voir la *Revue numismatique belge*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, pl. IX, n<sup>o</sup> 18, et p. 182 du texte. L'analogie entre les deux pièces est frappante et accuse le même burin. En attendant une attribution certaine, nous continuerons à laisser ce joli denier parmi les indéterminés où le doute sur son origine le relègue.

V<sup>te</sup> B. DE JONGHE.

